

**COMPTE-RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DÉCEMBRE 2020**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 20

L'an deux mille vingt, le onze décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 décembre 2020.

**PRÉSENTS** : Jacques LYS, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Christelle JEANPERT, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Patrick JEULIN, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Garry THAUVIN, René BESSON, Dominique VAUVELLE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Stéphane BREUIL (pouvoir à Jacques LYS), Jocelyne PINSON (pouvoir à Fabienne OUVRARD), Sophie JACQUES-ROLAND.

**ABSENTS** : Lyliane MEYER, Laurent LAMBROT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philippe SAINCOTILLE.

---

1/ CM 11-12-2020	<b>Finances – Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au titre du Fonds de Concours pour la réalisation de travaux de voirie.</b>
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(Rapporteur : Jacques LYS)

La commune de Breuillet a décidé de procéder à la réalisation de travaux d'investissement sur les voies communales.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée était éligible à l'attribution d'un fonds de concours et a demandé que lui soit fourni le plan de financement et la notification des subventions attribuées.

Le coût total de cette opération s'élève à : 208 924 € HT.

	<b>Montants</b>
Montant total de l'opération (HT)	208 924 €
<b>Subventions accordées</b>	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL <i>Fonds départemental de péréquation entre les communes de moins de 5 000 habitants et aide aux dépenses sur voiries accidentogènes</i>	93 075 €
<b>Total des subventions</b>	93 075 €
<b>RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	115 849 €

Selon les critères d'attribution établis par la CARA, la commune de Breuillet (population DGF N-1 : 2 975 habitants) peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 50 % de la part résiduelle après subvention restant à la charge de la commune et plafonné à 150 000 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter l'octroi du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la réalisation de travaux de voirie, d'approuver la convention de versement du Fonds de Concours correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Séance levée à 8 h 50  
Affichage le 14/12/2020

Le Maire,  
Jacques LYS

  
